

L'ETM A SORAL - CONTRAT D'INSCRIPTION – PLUS DE 25 ANS

Lieu des cours : « Le gîte de l'ETM » - Route de Rougemont 53 – 1286 Soral – Bus L / 76 - Arrêt Soral Village ou Soral Mairie

ELEVE	O Madame	O Monsieur
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
NPA-Localité :		
Adresse e-mail :		
Tél 1 :	Tél 2 :	Tél 3 :

REPONDANT (si existant)	O Madame	O Monsieur
Nom :	Prénom :	
Adresse (si différente) :	E-mail :	

COURS SOUHAITES					
<input type="checkbox"/> Guitare / Ukulélé (cours individuel)	Durée	<input type="radio"/> 30 min	<input type="radio"/> 45 min	<input type="radio"/> 60 min	Dès le :
<input type="checkbox"/> Piano (cours individuel)	Durée	<input type="radio"/> 30 min	<input type="radio"/> 45 min	<input type="radio"/> 60 min	Dès le :
<input type="checkbox"/> Basse (cours individuel)	Durée	<input type="radio"/> 30 min	<input type="radio"/> 45 min	<input type="radio"/> 60 min	Dès le :
<input type="checkbox"/> Chant (cours individuel)	Durée	<input type="radio"/> 30 min	<input type="radio"/> 45 min	<input type="radio"/> 60 min	Dès le :
<input type="checkbox"/> Batterie (cours individuel)	Durée	<input type="radio"/> 30 min	<input type="radio"/> 45 min	<input type="radio"/> 60 min	Dès le :
					Cadre réservé à l'administration

DISPONIBILITES								
Lundi	de	heures	à	heures	et de	heures	à	heures
Mardi	de	heures	à	heures	et de	heures	à	heures
Mercredi	de	heures	à	heures	et de	heures	à	heures
Judi	de	heures	à	heures	et de	heures	à	heures
Vendredi	de	heures	à	heures	et de	heures	à	heures

TARIFS (REPLIR LE FORMULAIRE DETAILLE DES TARIFS EN ANNEXE)

Facture payable en 1 fois 2 fois Mensuellement (8 fois d'octobre à mai)

Rabais famille (10 %) Nom de l'autre membre :

Les frais d'inscriptions de 50.- CHF seront rajoutés à votre facture d'écolage.

L'ETM peut utiliser des images (photo, vidéos) où j'apparais pour diffusion dans des brochures, des publications uniquement institutionnelles ou sur le site de l'ETM :

J'autorise Je n'autorise pas

Lieu _____ Date _____ Lu et approuvé recto-verso, Signature : _____

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ce contrat est à remplir et à signer avant le premier cours suivi.
- 1.2 Les conditions d'inscription et le règlement d'application du contrat concernant les paiements font partie intégrante du contrat.
- 1.3 Toutes les démarches administratives (inscriptions, désistements, avenants, changement d'adresse...) doivent être faites **par écrit (courrier postal ou e-mail) et adressées au secrétariat** et non au professeur. En cas de litige, seules les motivations écrites adressées au secrétariat seront prises en compte.

2. DUREE DU CONTRAT : ENGAGEMENT ET RESILIATION

- 2.1 Les cours de la **filière instrumentale** sont répartis en **2 semestres**. Le 1^{er} semestre débute le **6 septembre 2021** et se termine le **14 janvier 2022**. Le 2^{ème} semestre débute le **7 février 2022** et se termine le **10 juin 2022**.
- 2.2 L'inscription en **filière instrumentale** engage l'élève adulte pour le **semestre en cours au minimum**. Ce contrat est **reconduit tacitement** de semestre en semestre pour la filière instrumentale « Adulte », sauf **dénonciation par écrit. Délais : 21 décembre 2021 et 1^{er} juin 2022. En cas d'abandon, l'écologie semestriel est dû**, sauf en cas de force majeure (voir 4.2.).
- 2.3 Les **cours collectifs et ateliers** s'organisent **entre le 6 septembre 2021 et le 1^{er} juillet 2022**.
- 2.4 L'inscription aux **cours collectifs et ateliers** engage l'élève adulte **pour l'année scolaire 2021-22**. Ce contrat est **reconduit tacitement** d'année en année, sauf **dénonciation par écrit avant le 1^{er} juin 2022. En cas d'abandon, l'écologie annuel est dû**, sauf en cas de force majeure (voir 4.2.).
La Direction se réserve le droit de fermer un atelier si le nombre de participants inscrits s'avérait insuffisant.
- 2.5 Les inscriptions aux cours individuels, cours collectifs et ateliers sont prises en considération dans l'ordre chronologique des inscriptions et selon les places disponibles.
- 2.6 Les dates des vacances sont les mêmes que celles des écoles publiques genevoises. Sauf exception, les cours n'ont pas lieu durant les vacances et les jours fériés.

3. ECOLAGE, FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

- 3.1 Une **facture semestrielle est envoyée dès validation ou reconduction de l'inscription pour la filière instrumentale**. La facture pour cette filière est payable en **1 fois, 2 fois ou par mensualités (max. 4 fois par semestre)**.
- 3.2 Une **facture annuelle est envoyée dès validation ou reconduction de l'inscription pour les cours collectifs et ateliers**. La facture pour cette filière est payable en **1 fois, 2 fois ou par mensualités (max. 8 fois)**.
- 3.3 En cas de paiement mensuel, l'écologie doit être soldé **avant la fin du mois de mai**.
- 3.4 Des rappels sont envoyés en cas de non-paiement et des intérêts de retard sont perçus. Si après ces rappels, la facture n'est pas réglée, celle-ci est mise au contentieux.
- 3.5 En cas de retard de paiement de plus de deux semaines, l'élève **n'aura plus accès aux cours jusqu'au règlement de la somme due, sans rattrapage des cours perdus**.
- 3.6 Pour les nouveaux élèves, un montant forfaitaire **non remboursable de CHF 50.- couvrant les frais administratifs** doit être versé au moment de l'inscription, afin que celle-ci soit prise en compte. **Aucun cours ne sera donné sans que l'inscription ne soit remplie et dûment signée et que les frais administratifs soient versés.**

4. TARIFS, CHANGEMENTS DE CATEGORIE TARIFAIRE ET MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

- 4.1 Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement d'année en année, communiqué à l'élève et, le cas échéant, son signataire, par courrier ordinaire. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement le réajustement.
- 4.2 Des réductions sont prévues en cas de justes motifs (déménagement, problème de santé prolongé (plus d'un mois) attesté par un certificat médical, école de recrue) ; le remboursement ne peut excéder le quart du montant semestriel pour les cours en filière instrumentale. Les cours collectifs et ateliers ne sont pas remboursés.
- 4.3 Les conditions générales sont susceptibles de modifications, communiquées à l'élève et, le cas échéant à son signataire, par courrier ordinaire ou par e-mail à l'adresse e-mail indiquée par l'élève. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement les modifications.

5. ABSENCES

- 5.1 En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat ET l'enseignant lui-même.
- 5.2 Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées, sauf réserve des cas applicables de l'art. 4.2.
- 5.3 L'enseignant empêché de donner son cours sera remplacé ou remplacera lui-même les leçons manquées.
- 5.4 Les absences pour cas de force majeure (accident, maladie, etc) sont à annoncer au secrétariat immédiatement et par écrit.

6. RABAIS FAMILLE

- 6.1 Un rabais famille de 10% est accordé à partir de 2 membres inscrits, parent ou enfant.

7. FOR JURIDIQUE

- 7.1 L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.
- 7.2 En cas de contestation, les parties se soumettent au for exclusif des tribunaux du canton de Genève.